

Décision

Générale

colonial

Décision n° 84 16 mai 1908

n° 84 16

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

16 mai 1908

Numéro JO

n° 139 du 01/06/1908

Date du numéro

1 juin 1908

TEXTE INTÉGRAL

confiant à M. Parés, Commis des Postes, les fonctions de Chef de Poste à Obock est rapportée pour compter du 1er mai 1908. M. Marins Roque. Ecrivain auxiliaire du Secrétariat Général est chargé provisoirement des fonctions de Chef de Poste à Obock en remplacement de M Parés.